

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FEVRIER 2023

Membres du Conseil Municipal présents :

| | | |
|------------------------------|-----------------------|--------------------|
| M. Philippe PETIT | M. Jean-Marie THIBAUT | M. Frédéric DOMON |
| Mme Marie-Christine MISSIAEN | M. Michel MARCHAND | M. Bruno DESANDERE |
| Mme Céline COLLET | M. Bernard MICHALAK | M. Gérard MOERMAN |
| Mme Marie-Laure DELATTRE | M. Louis GUERRA | M. Bernard ROBIDA |
| Mme Sophie PIOLE | Mme Yvette CARTON | |

Excusés : Mme Nicole DUMONT Mme Anne CALVARIN-POTTIER
M. Michel THIEFAINE

Secrétariat : M. Gauthier MANGOT Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs : Mme Elisabeth DECOCK M. Francis WAQUET Mme Josette CUVILLIER
M. Claude POMPEY M. JACQUES LEROY M. Michel GRATENOIS
Mme Nadine SOUBIE

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 février 2023 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 18^h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 31 janvier 2023 aux membres du conseil et au Courrier picard, 6 février.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération, concernant le renouvellement de la convention avec la CAF pour le centre de loisirs.

Accepté à l'unanimité

1. DÉLÉGATION DE VOTE :

Mme Anne CALVARIN POTTIER donne pouvoir à M. Michel MARCHAND
Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à Mme Yvette CARTON
M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA

2. DÉSIGNATION D'UN(ES) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAUX DU 29 NOVEMBRE ET DU 21 DECEMBRE 2022

Aucune remarque n'est faite.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

4. DELIBERATIONS

4.1 Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif

Le Conseil Municipal peut par délibération, autoriser l'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits votés au titre de l'exercice précédent, afin d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements.

| Budget | Chapitre budgétaire | Désignation du chapitre | Montant inscrits au BP 2022 | Montant autorisé (max 25%) |
|------------------|---------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Budget principal | 20 | Immobilisations incorporelles | 140 000 € | 35 000 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 409 000 € | 102 250 € |

Adopté à l'unanimité.

4.2 Prime vélo 2023

Mme le Maire propose de reconduire la « prime vélo » pour l'année 2023 selon les mêmes modalités qu'en 2022, soit 50 € pour les vélos classiques et 100 € pour les vélos électriques.

Le vélo doit être acheté sur le territoire du département de la Somme. Les personnes souhaitant bénéficier de la prime devront fournir la facture d'achat, la copie de la pièce d'identité, un justificatif de domicile et un RIB.

Amiens et le Département continuent de proposer cette prime.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Tarifs des cartes pêches 2023

Mme le Maire propose de mettre à jour les tarifs des cartes de pêches pour l'année 2023 pour la pêche dans l'étang communal :

Annuel Dreuillois : 15 € Annuel Extérieur : 55 € Journalier : 5 €

Adopté à l'unanimité.

19 H - Arrivée de M. Frédéric DOMON

4.4 Contrat de location de la salle des fêtes

Suite à l'acquisition d'un défibrillateur (DAE) et afin de prévoir d'éventuelles dégradations lors de la location de la salle des fêtes, il est proposé d'augmenter la caution de la salle à 900 euros.

Vote : 4 contre (Mme MISSIAEN, Mrs DESANDERE, DOMON, CAGNARD)

Adopté à la majorité.

4.5 Tarifs ALSH 2023

La CAF ayant porté le quotient familial à 900 € il convient de renouveler la convention pour le centre aéré de juillet.

Les tarifs du centre restent inchangés.

| Habitants de Dreuil – RPC et Amiens Métropole | |
|--|-----------------------------------|
| Quotient familial < 900 € | Participation par semaine de 18 € |
| Quotient familial > 900 € | Participation par semaine de 32 € |

| Habitants hors Amiens Métropole | |
|--|-----------------------------------|
| Quotient familial < 900 € | Participation par semaine de 28 € |
| Quotient familial > 900 € | Participation par semaine de 42 € |

| Participation pour la grade sortie | |
|---|--|
| 20 € pour les habitants de Dreuil – RPC et Amiens Métropole | |
| 25 € pour les habitants hors Amiens Métropole | |

| Participation restauration | |
|--|--|
| 4,80 € pour les habitants de Dreuil -RPC et Amiens Métropole | |
| 5,70 € pour les habitants hors Amiens Métropole | |

Adopté à l'unanimité

4.6 Adhésion au service de médiation préalable obligatoire du CDG80

Mme le Maire propose d'adhérer au service de médiation préalable **obligatoire** du centre de gestion de la Somme. Auparavant, lors d'un litige (évolution, carrière) avec un agent et l'employeur, le tribunal administratif était saisi. Désormais, il faudra obligatoirement passer par le service de la médiation. A chaque médiation engagée la commune rémunérera le centre de gestion à hauteur de 500 € jusqu'à 8H de procédure et chaque heure supplémentaire sera facturée 50 €.

Vote : 1 abstention : M. CAGNARD

Adopté à la majorité

5. INFORMATIONS

5.1 Droit de préemption

Un immeuble sis 8 rue du Mont Pré

Un immeuble sis 37 rue Octavie Duchellier

Un immeuble sis 254 rue Jean Jaurès

Un immeuble sis 32 avenue du Pré Saint Servais

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

5.2 Rapport des présidents de commissions

Mme le Maire :

- Amiens Métropole envisage une augmentation de la taxe des ordures ménagères qui pourrait atteindre 8%.
- La DSC (dotation de solidarité communautaire) sera plus élevée que prévue. Pour l'année 2022, la commune touchera 35 310 euros au lieu de 31 278 annoncés.
- Mme le Maire propose de débattre sur les horaires des conseils municipaux, suite à quelques remarques. Après un rapide tour de table, les conseillers choisissent de commencer les conseils municipaux à 19h30.

M. PETIT :

- Rétablissement de l'éclairage public rue Jean Jaurès et chemin de la marine à la suite d'un dysfonctionnement dans une armoire électrique.
- Les travaux de voirie du bas de la rue Jean Mermoz et de la rue Jean Bart auront lieu courant août. Un courrier a été distribué aux riverains concernés pour les informer de ces travaux et de leur permettre de prévoir d'éventuels besoins de raccordement sur la chaussée avant les travaux.
- Concernant la rétrocession du lotissement la Pointe, une réunion est prévue le 28 février avec tous les habitants concernés en présence du notaire.
- Amiens Métropole prévoit un nouveau plan vélo sur le territoire d'Amiens. Celui-ci sera présenté aux membres de la commission développement durable, mobilité avant validation.

Mme MISSIAEN :

- Pas de nouveaux éléments concernant le projet méthaniseur.
- La commune continue de percevoir les sommes à recouvrer pour le logement de la rue Octavie Duchellier (dernièrement 1 000 euros)
- Amiens va procéder à un changement de logiciel informatique de ses bibliothèques, ce qui entraînera une fermeture du 6 au 12 mars. Les tournées du bibliobus seront également annulées sur cette période.

M. THIBAUT :

- Plusieurs devis d'architecte ont été demandés pour le projet de réaménagement du bloc de la mairie, peu de réponse à ce jour pour pouvoir prendre une décision. (D'autres architectes seront contactés)
- La lisse en bois du parking aux étangs a été retirée pour laisser place à un enrochement.
- A la suite de nombreuses incivilités, l'entrée des marais (accès pêcheurs) a été modifiée, désormais, il y a une entrée pour le câble park et une entrée pour les pêcheurs.
- Les berges subissent un gros nettoyage.

- Le bail de l'étang de la ballastière arrivant à son terme au 30 avril (loué par M. ISAMBART), ne sera pas mis en location jusqu'à la fin de l'année, afin de repartir sur des contrats annuels au 01 Janvier de chaque année. La commune envisage la possibilité d'aménager des circuits pédestres.
- Pour le mobilier urbain, les bancs seront posés courant semaine du 13 au 17 février. La livraison des tables est prévue fin février.

Mme COLLET :

- Lancement du centre de loisirs, notamment le projet pédagogique et le recrutement des moniteurs.
- Une fermeture de classe est annoncée pour la rentrée de septembre. Une lettre a été faite avec les trois Maires des communes concernées et un rendez-vous est demandé pour mettre en avant les arguments contre cette fermeture de classe. L'inspectrice de l'académie annonce des effectifs en baisse alors que les effectifs sont maintenus depuis des années. Une projection a été faite sur 2024 - 2025 avec une hausse des effectifs. Si cette classe ferme, les classes de maternelles passeraient à 30 élèves au lieu de 20 - 22 élèves et dans les autres sections se retrouveraient avec des doubles voir des triples niveaux.

6. QUESTIONS DES AUDITEURS

M. WAQUET : Cela fait deux ans et demi que le garde champêtre a pris sa retraite. Vous avez reçu à plusieurs reprises des candidats à ce poste, sans succès, à priori. Quand est-il de ce recrutement ? Quel est le blocage aujourd'hui ne vous permettant pas d'honorer ce poste ? Ce recrutement est-il toujours intégré dans la préparation du budget 2023 ? »

- Mme le Maire répond que oui le recrutement est intégré dans le budget 2023 et qu'il est toujours en cours. Plusieurs candidats ont été reçus mais la rémunération reste toujours le point sensible. La plupart des policiers sont déjà en poste avec de l'ancienneté et perçoivent des primes et aujourd'hui la commune ne peut proposer la même rémunération. La commune s'est dotée d'un système de vidéoprotection et d'un logiciel de verbalisation ; on peut s'interroger sur le recrutement d'un policier à 35 heures.

M. DESANDERE :

1/ Constate que lors du dernier Conseil d'Amiens Métropole (CAM) le club de foot n'est pas mentionné pour des subventions. Mme le Maire explique que le dernier CAM était consacré aux clubs professionnels. Les prochains seront pour les autres clubs.

2/ Demande s'il existe toujours une fanfare sur Dreuil et si le club percevait des subventions ? Mme le Maire répond que la fanfare existe toujours et explique que la métropole leur verse toujours une subvention, mais a mis un terme à la convention de remboursement pour le local, considérant que la fanfare de Dreuil n'est pas une école de musique

3/ Est agréablement surpris que M. GOURGUECHON ait assisté à la réunion des trois maires concernant la fermeture de classe.

4/ Remarque que du 218 au 360 avenue Louis Pasteur il n'existe pas de tracés sur les emplacements de stationnement. M. PETIT répond qu'il en fera la demande à Amiens Métropole puisqu'il s'agit d'une voie métropolitaine.

5/ Demande s'il y a des avancées concernant le projet de l'ADAPEI ? M. PETIT explique que le PLU est en pleine réflexion, la parcelle initialement prévue, d'une superficie de 2 hectares est passée à 1,5 hectares puis 1 hectare avec les changements de la Loi climat et résilience. L'ADAPEI est toujours intéressée et actuellement leur architecte étudie la faisabilité sur la superficie de la parcelle.

6/ Relève que Mme le Maire a oublié de signaler la présence de M. THOREL, ancien Maire, lors des vœux et demande si un devis a été demandé à la boulangerie de Dreuil pour la commande des galettes des rois ? Mme le Maire confirme un oubli de sa part pour M. THOREL et s'en excuse. Pour la commande des galettes des rois la proposition de tarif par l'école hôtelière du lycée Saint Martin était effectivement intéressante.

M. ROBIDA (questions posées par M. THIEFAINE)

La majorité des membres du conseil est excédée de ces questions par délégation alors qu'il n'est jamais présent. M. PETIT propose que si M. THIEFAINE a des questions, qu'il vienne les poser lui-même puisqu'il a été élu pour ça. Mme COLLET propose qu'il envoie ses questions par mail avant le conseil. Mme MISSIAEN rappelle que M. THIEFAINE donne pouvoir à M. ROBIDA et que, par conséquent, le conseil ne peut lui interdire de poser ses questions.

1/ Qu'en est-il de la demande de subvention pour l'UNC ? M. PETIT répond de consulter le procès-verbal du 21 décembre dernier puisque M. THIEFAINE avait déjà posé la question et que la réponse a déjà été donnée. M. MOERMAN en profite pour faire remarquer qu'un ancien combattant, porte-drapeau, a été inhumé cette semaine et qu'il aurait pu être présent.

2/ Que s'est-il passé pour la location de la salle des fêtes du 11 mars 2023 avec Détente et loisirs ?

Mme le Maire estime ne pas avoir à répondre à des problèmes de secrétariat, elle n'est pas secrétaire de mairie. En fait, il s'agit là, d'un simple problème de location de salle des fêtes pour l'association détente et loisirs. Il a été demandé à Mme DESANDERE d'effectuer sa demande de location par mail et non par téléphone. Lorsque Mme Le Sénéchal, présidente de détente et loisirs est venue se renseigner en mairie, fin janvier, la date du 11 mars était déjà réservée. Mme DESANDERE appelle en mairie pour dire que c'est inadmissible puisque ses convocations sont déjà envoyées et que la salle devait lui être réservée.

Mme le maire précise que sans retour de confirmation du secrétariat de mairie, une réservation de salle ne peut être considérée comme effective.

M. ROBIDA : Demande s'il est possible d'être mis au courant par mail lors d'un décès d'une personne connue puisqu'il a appris 2 jours après, le décès de M. LEFEBVRE ? Mme le Maire prend note en précisant que les services de la mairie ne sont pas forcément informés d'un décès immédiatement.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 21h30.